

Procès-verbal du Comité d'accompagnement de l'aéroport de Charleroi du 9 juin 2023

Présents :

- Monsieur **Frédéric DEFRISE**, Président du Comité - représentant effectif de la Ville de Charleroi
- Monsieur **Denis LEMERCINIER**, représentant suppléant du Ministre Adrien DOLIMONT
- Monsieur **Nicolas THISQUEN**, représentant effectif de la SOWAER
- Monsieur **Thibaut de VILLENFAGNE**, représentant suppléant de la SOWAER
- Monsieur **Julien PAUWELS**, représentant effectif de BSCA
- Monsieur **Hervé FRANSENS**, représentant suppléant de BSCA
- Monsieur **Mikhaël JACQUEMAIN**, représentant effectif de la Ville de Fleurus
- Madame **Sophie RENAUX**, représentante suppléante de la Commune de Courcelles
- Monsieur **Gianni GALLUZZO**, représentant effectif de la Ville de Fontaine-L'Évêque
- Madame **Séverine LACOUR**, secrétaire du Comité, Sowaer-Environnement Charleroi

Excusés :

- Monsieur **Michel LONGUEVILLE**, représentant effectif de la Commune de Sombreffe
- Madame **Caroline TAQUIN**, représentante effective de la Commune de Courcelles
- Monsieur **Mathieu PERIN**, représentant effectif de la Commune Les Bons Villers
- Madame **Anne MATHELART**, représentante suppléante de la Commune Les Bons Villers
- Monsieur **Eric CHARLET**, représentant effectif de la commune de Chapelle-Lez-Herlaimont

Absents :

- Madame **Larissa DAVOINE**, représentante effective de la Ville de Binche
- Monsieur **Annibale MOSCARIELLO**, représentant effectif de la Commune d'Anderlues

Invités à la réunion :

- Monsieur **Quentin EVRARD**, Sustainability Manager BSCA
- Monsieur **Stéphane CHERTON**, Ingénieur SOWAER
- Madame **Gisèle MAGNO**, Directrice Environnement SOWAER

Début de la réunion : 9h30

1. Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2022

Le procès-verbal n'amenant aucune remarque, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Remplacement des représentants de BSCA

Messieurs Patrick LAMBRECHTS et Philippe VERDONCK sont remplacés au sein du Comité par Messieurs Julien PAUWELS, COO, et Hervé FRANSENS, Secrétaire Général.

3. Renouvellement du permis unique de l'aéroport de Charleroi

Monsieur Hervé FRANSENS informe de l'état des lieux du renouvellement du permis unique de l'aéroport de Charleroi (voir présentation en annexe) :

Pour rappel, le permis unique comprend 2 volets :

- le permis d'urbanisme relatif à la régularisation du terminal T2 ;
- le renouvellement du permis d'environnement (Echéance au 25 juillet 2025. Renouvellement tous les 20 ans).

Le bureau d'études ARIES a été désigné pour réaliser l'ensemble des études.

La réunion d'information préalable (RIP) devrait avoir lieu en septembre 2023, période à laquelle une partie des études sera déjà réalisée et pourra se poursuivre en intégrant les différentes remarques et demandes émises lors de la RIP.

La fin des études est prévue pour mars 2024. Le dépôt de la demande de permis se fera quant à lui en juin 2024 avec une décision du Gouvernement wallon attendue en novembre 2024.

Question relative à ce point :

- Monsieur Mikhaël JACQUEMAIN souhaite savoir quelle zone géographique est concerné par l'étude sur la mobilité ?

Monsieur Quentin EVRARD informe que 3 compteurs seront placés au niveau des rondpoints situés à proximité de l'aéroport. L'étude portera également sur les parkings passagers et staff.

Monsieur Quentin EVRARD signale également qu'une modification du comportement des usagers de l'aéroport est déjà observable suite à l'ouverture des lignes de bus au départ des gares de Fleurus et de Luttre.

Monsieur Mikhaël JACQUEMAIN suggère que le bureau ARIES se concerta également avec Charleroi Métropole (qui réalise également une étude sur la mobilité) et le service mobilité de la Ville de Fleurus dans le cadre de cette étude.

4. Principe d'égalité : état d'avancement de la campagne de mesures de bruit

Monsieur Thibaut de VILLENFAGNE fait un bref rappel quant à l'application du principe d'égalité.

En ce qui concerne Charleroi, 79 mesures sonores ont été réalisées dans ce cadre. Les résultats sont en cours d'analyse et seront présentés lors du prochain Comité.

Question relative à ce point :

- Monsieur Gianni GALLUZZO demande si les riverains seront informés quant au fait qu'ils se situent dans un quartier où la gratuité à une mesure individuelle est accordée ? Monsieur Thibaut de VILLENFAGNE précise qu'une diffusion publique (par exemple via un toutes-boîtes) n'est pas prévue mais que l'information sera disponible via le site internet de la SOWAER et que tout un chacun qui en fait la demande recevra l'information.

5. Contrôle permanent de la qualité de l'air autour de l'aéroport de Charleroi

Monsieur Stéphane CHERTON présente les conclusions du rapport annuel 2022 de l'ISSeP sur la qualité de l'air autour de sur l'aéroport de Charleroi (voir présentation en annexe).

En conclusion : aucun apport significatif en provenance des activités aéroportuaires ou des mouvements des avions n'a pu être mis en évidence.

Cette étude est disponible sur le site de Wallonair :

<https://www.wallonair.be/fr/publications/12-qualite-de-l-air-ambient/279-charleroi-airport-rapport.html>

Une étude similaire est en cours pour l'aéroport de Liège.

Questions relatives à ce point :

Ce point n'amène aucune question.

6. Démantèlement et recyclage des avions : état d'avancement du dossier

Monsieur Nicolas THISQUEN informe le Comité que ce projet est toujours bien en cours mais tend à évoluer différemment qu'initialement prévu.

En effet, il apparaît que d'un point de vue opérationnel et budgétaire l'implantation Nord ne soit pas idéale. Un déplacement de cette activité côté Sud serait plus pertinent, d'autant plus que SABENA Engineering (anciennement SABCA) souhaite s'inscrire dans ce projet dans le cadre de sa réorganisation.

Le projet reste toutefois bien inscrit dans l'enceinte aéroportuaire et dans le plan de secteur. Une note en ce sens sera prochainement transmise au Cabinet du Ministre en charge des aéroports. Il conviendra alors au Gouvernement wallon de se positionner quant à ce choix.

Monsieur Denis LEMERCINIER confirme que ce projet tient à cœur au Gouvernement wallon et que le processus suit son cours.

Ce point sera de nouveau abordé lors du prochain Comité.

Questions relatives à ce point :

Ce point n'amène aucune question.

7. Divers

7.1 Aéro-Sols

Monsieur de VILLENFAGNE informe le Comité qu'un projet de stations temporaires de mesures de la qualité de l'air, le projet Aéro Sols, est actuellement en cours autour des deux aéroports wallons. Ce projet est mené à l'initiative du Cabinet de la Ministre TELLIER.

Ce bio-monitoring est réalisé par l'iSSeP et Eco-Impact et se compose de 7 stations de mesures (4 situées dans l'axe de piste, 2 perpendiculairement et 1 point de référence). Ces stations sont localisées chez des riverains sur base volontaire.

Une réunion d'information aux citoyens s'est tenue le 22 mai dernier.

Questions relatives à ce point :

Ce point n'amène aucune question.

7.2 Statistiques relatives aux plaintes « nuisances sonores »

Le président donne la parole à Madame MAGNO afin de présenter les statistiques des plaintes liées aux nuisances sonores de l'aéroport enregistrées par la SOWAER sur le 1^{er} trimestre 2023 (présentation jointe en annexe).

Une augmentation des plaintes bruit est constatée par rapport à la même période en 2022. Toutefois, il est important de signaler que le phénomène d'usurpation d'identité constaté en 2022 perdure en ce début d'année.

Questions relatives à ce point :

Ce point n'amène aucune question.

7.3 Enquête de satisfaction menée auprès des riverains des aéroports wallons


Madame Gisèle MAGNO informe le comité que, comme chaque année, une enquête de satisfaction a été menée auprès des riverains des aéroports de Liège et Charleroi.

109 riverains ont été sondés par la société Perfecteam. Les résultats sont les suivants :

- 90,5 % des riverains ayant eu recours aux mesures d'accompagnement (insonorisation, prime forfaitaire ou acquisition) se disent satisfaits à très satisfaits des services de la SOWAER ;
- 75 % des riverains ayant eu recours aux services en charge de l'information sont satisfaits à très satisfaits des services de la SOWAER.

Fin de la réunion : 11h00


Séverine LACOUR
Secrétaire


Frédéric DEFRISE
Président

**SO
WA
ER**



Pour des demains durables

**Comité d'accompagnement
Aéroport de Charleroi**

9 juin 2023





ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du PV du Comité du 15 décembre 2022**
- 2. Remplacement des représentants de BSCA**
- 3. Renouvellement du permis unique de l'aéroport de Charleroi**
- 4. Principe d'égalité : état d'avancement de la campagne de mesures de bruit**
- 5. Contrôle permanent de la qualité de l'air autour de l'aéroport de Charleroi**
- 6. Démantèlement et recyclage des avions : état d'avancement du dossier**
- 7. Divers**



1. Approbation du PV du Comité du 15 décembre 2022



2. Remplacement des représentants de BSCA



3. Renouvellement du permis unique de l'aéroport de Charleroi



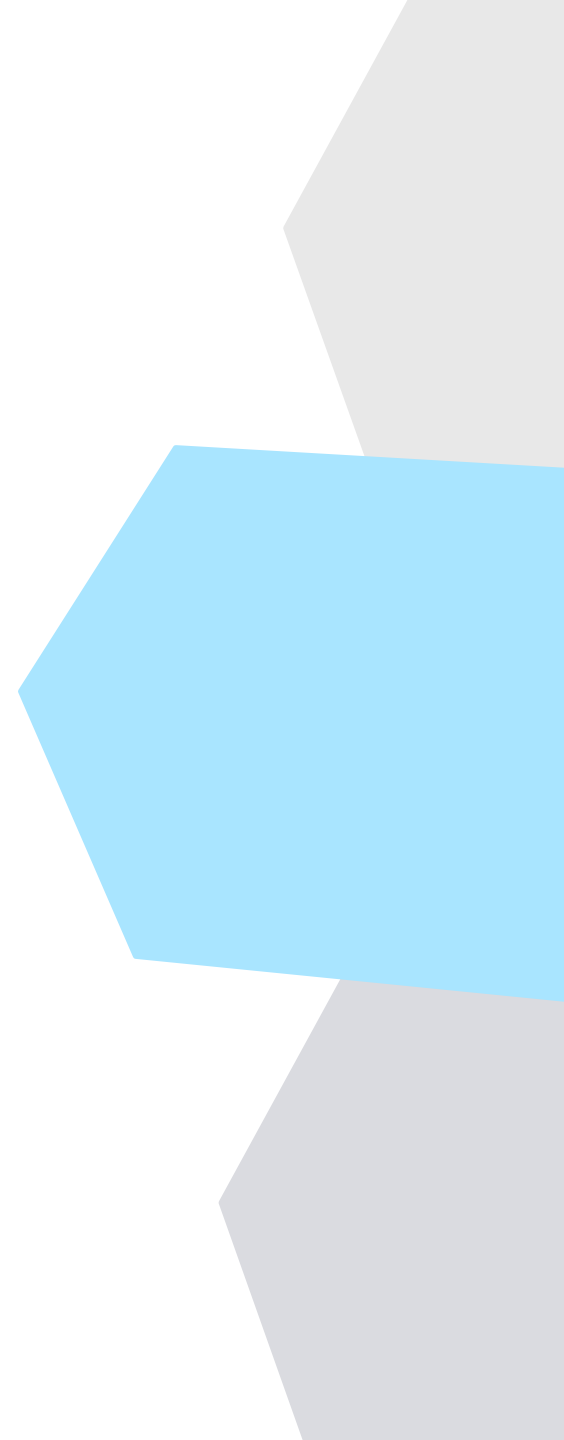


AEROPORT DE CHARLEROI

Renouvellement du Permis unique

Sommaire

1. Procédure du permis
2. Ligne du temps
3. Objectifs de la RIP
4. Etude d'Orientation
5. Etude d'Incidences Environnementales



1. Procédure du permis

Février 2005

- La SOWAER obtient un **permis unique** pour les installations du SUD et NORD.
- **Rétrocédés** ensuite à BSCA en 2009.

Permis unique ?

= Autorisation d'exploiter selon certaines conditions légales

Permis d'urbanisme

→ Attribué de façon **permanente**

Permis d'environnement

→ A renouveler tous les **20 ans**

Régularisation du T2

Art. DIV25 du CoDT

Échéance au 25 Juillet 2025

1. Procédure du permis

Art.
DIV25.

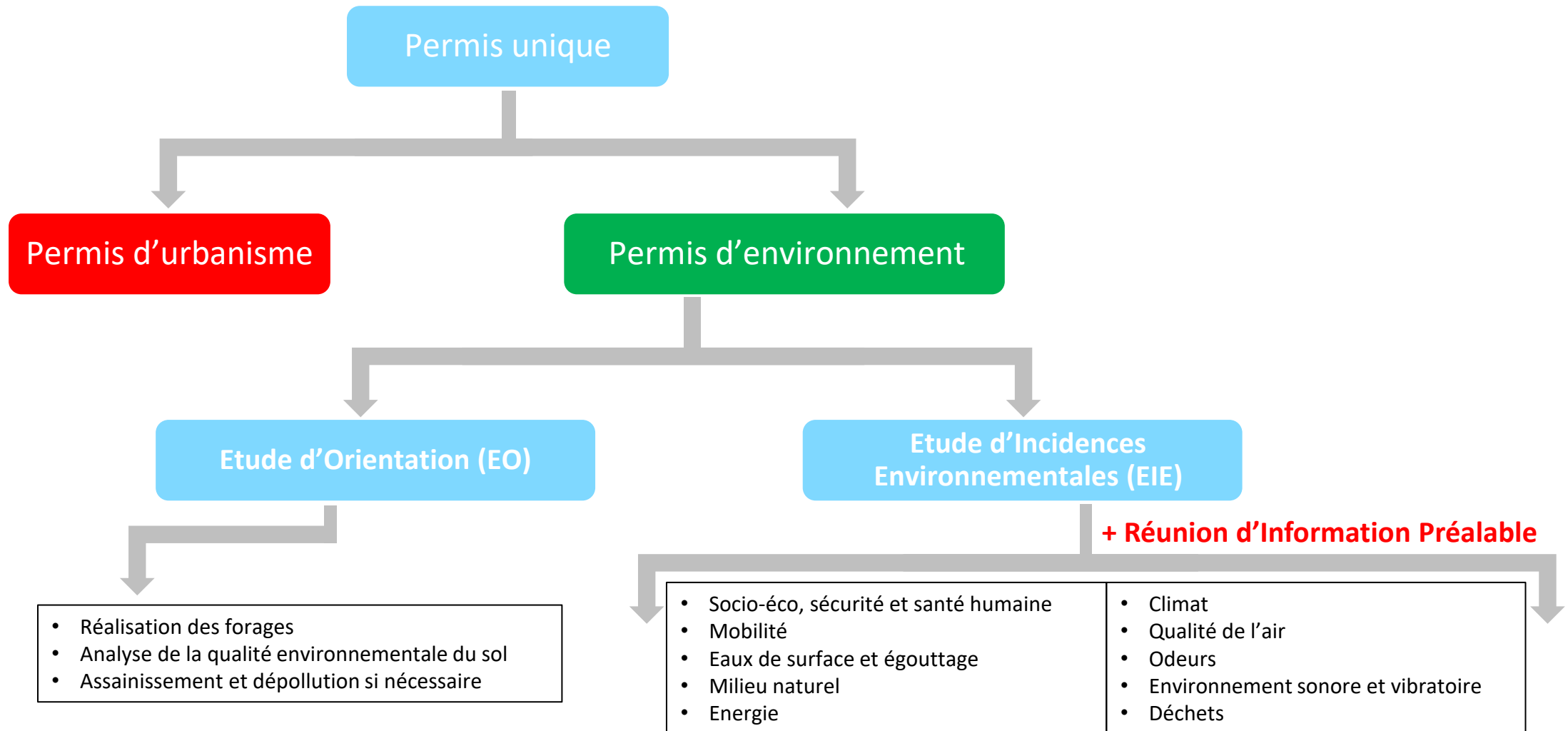
Le permis est délivré par le Gouvernement lorsqu'il concerne les demandes de permis relatifs aux actes et travaux pour lesquels il existe des motifs impérieux d'intérêt général, à savoir:
1° les actes et travaux d'aménagement des infrastructures et bâtiments d'accueil des aéroports régionaux de Liège-Bierset et de Charleroi-Bruxelles Sud qui suivent:

•
•
•

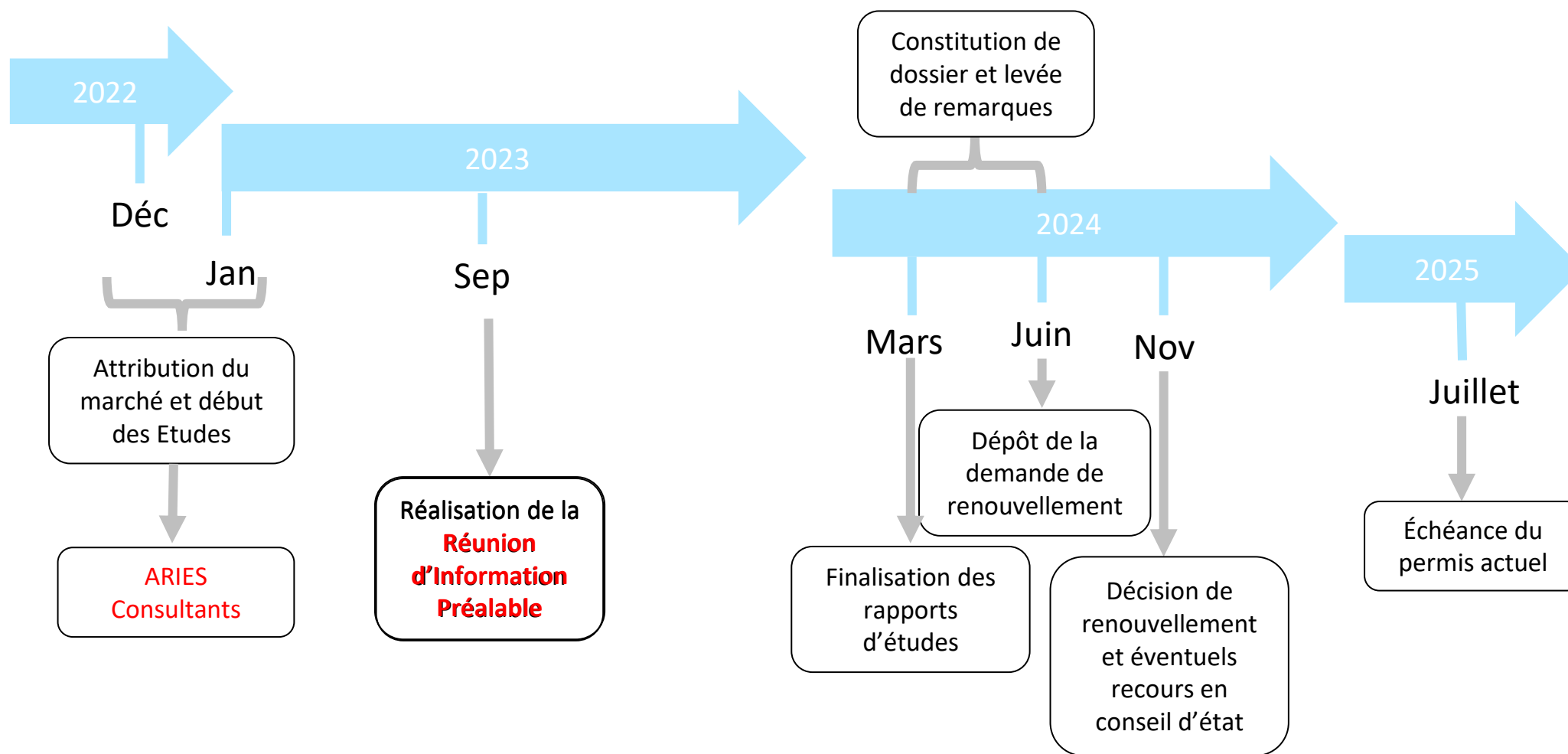
b) en ce qui concerne l'aéroport de Charleroi- Bruxelles Sud:

- l'allongement de la piste, en ce compris la construction des bretelles d'accès;
- la tour de contrôle;
- l'extension de l'aérogare;
- la gare et les infrastructures ferroviaires;

1. Procédure du permis



2. Ligne du temps



3. Objectifs de la RIP

Objectifs :

- Convier les habitants des **9 communes reprises dans le PDLT** (Anderlues, Binche, Sombreffe, Charleroi, Courcelles, Fleurus, Fontaine-L'évêque, Les-Bons-Villers, Chapelle-Lez-Herlaimont) ;
- Permettre au porteur de projet (BSCA) de présenter son **évolution future** tant du point de vue fréquentation que bâtiments ;
- Permettre au bureau d'étude (Aries Consultants) de présenter sa **stratégie globale** ;
- Permettre à toute personne ou organisation concernée de demander **l'évaluation particulière** d'une thématique ou d'une autre lors de l'EIE.

4. Etude d'Orientation

Points de forage potentiels



Evaluation de la qualité des sols

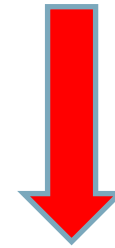
Evaluation des eaux souterraines

5. Etude d'Incidences Environnementales

11 chapitres :

1. Généralités
2. Socio-éco, sécurité et santé humaine
3. Mobilité
4. Eaux de surface et égouttage
5. Milieu naturel
6. Energie
7. Climat
8. Qualité de l'air et modélisation
9. Odeurs
10. Environnement sonore et vibratoire
11. Déchets

Situation initiale (2019 & 2022)



Situation projetée (2045)



Merci pour votre attention

Brussels South Charleroi Airport
Rue des Frères Wright, 8
6041 Charleroi
Belgium



4. Principe d'égalité : état d'avancement de la campagne de mesures de bruit



Rappel Principe d'égalité

Pour les propriétaires avant le 14 juillet 2004 pour ceux qui ne changent pas de zone dans le PDLT ; avant le 18 juin 2022 pour ceux qui changent de zone dans le PDLT ou l'intègrent nouvellement

- Campagnes de mesures sonores **autour des zones du PEB** pour détecter des quartiers soumis à des niveaux sonores proches d'une zone de bruit plus élevée (mesure individuelle gratuite)
 - Cette campagne de 79 points est terminée et est en cours d'analyse des résultats; seront présentés en détail lors d'un prochain comité .
- Si la mesure individuelle démontre que l'habitation est soumise à des niveaux sonores équivalents à une zone supérieure du PEB, le riverain se verra proposer les mesures d'accompagnement qui correspondent à cette zone





Principe d'égalité

**Autour
des zones du PEB
de Charleroi**

**79 mesures
terminées
en cours
d'analyse
des résultats**

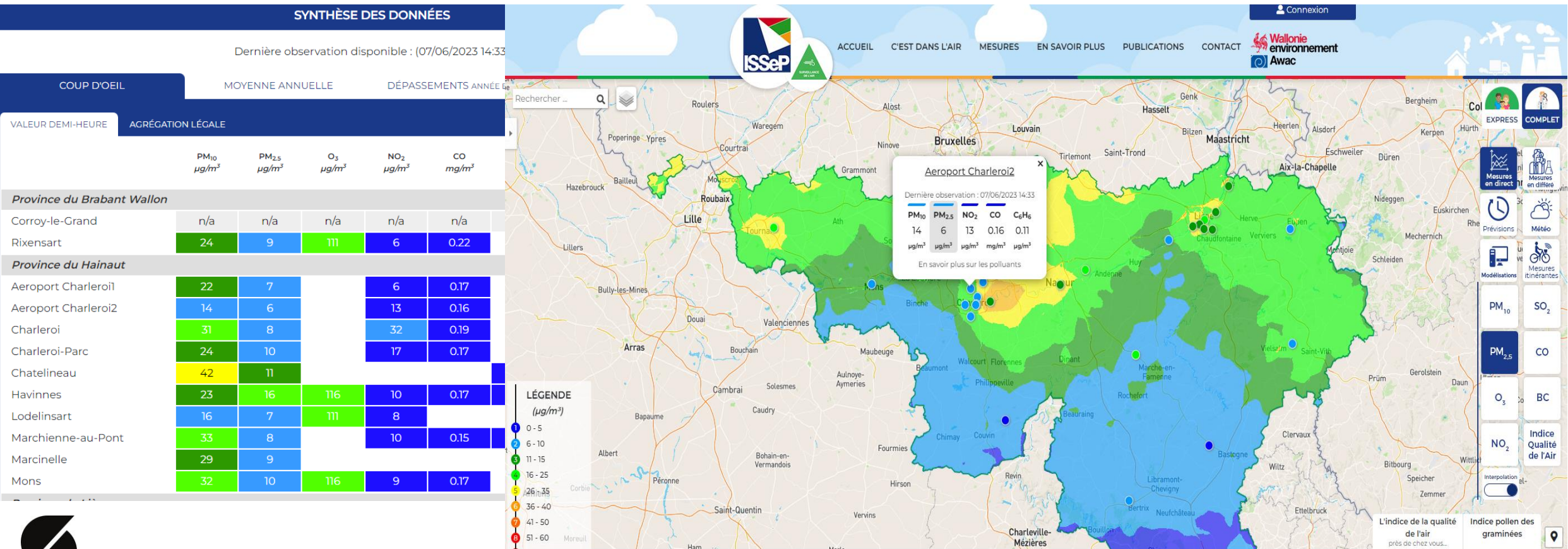


4. Contrôle permanent de la qualité de l'air autour de l'aéroport de Charleroi



MONITORING EN TEMPS REEL OU DIFFERE

Permet d'assurer la diffusion transparente des données dans un contexte global



RAPPORT ISSeP 2022

- **Valeurs contraignantes des Directives européennes 2004/107/CE et 2008/50/CE, transposées en droit wallon** : les valeurs limites et valeurs-cibles respectées pour PM10 ,PM2.5, le monoxyde de carbone, le dioxyde d'azote et le benzo(a)pyrène, le benzène (sur base extrapolation annuelle complète).
- **Critères d'intervention définis par l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (AwAC) et l'Université de Liège (ULiège)** : largement respectés pour le benzène, le toluène, l'éthylbenzène, le naphthalène et le formaldéhyde.
- **Non-respects de certaines nouvelles recommandations de l'OMS** : également constatés pour la plupart des stations de comparaison, situées dans un environnement influencé par d'autres sources anthropiques comme le trafic, l'industrie ou le chauffage.



RAPPORT ISSeP 2022

- **Retombées hydrocarbures** : tous les résultats sont inférieurs à la limite de quantification sauf pour un échantillon récolté à Fleurus (du 3/2 au 9/3/22) où une très faible fraction a été détectée mais rien ne permet de faire un lien avec une quelconque activité de l'aéroport.
- Les concentrations mesurées en 2022 sont généralement inférieures à celles de 2021 pour la majorité des polluants.
- **Les mesures autour de l'aéroport sont semblables à celles obtenues dans les stations de l'agglomération de Charleroi** et sont même inférieures pour les oxydes d'azote.

Aucun apport significatif en provenance des activités aéroportuaires ou des mouvements des avions n'a pu être mis en évidence



7. Démantèlement et recyclage des avions : état d'avancement du dossier



8. Divers



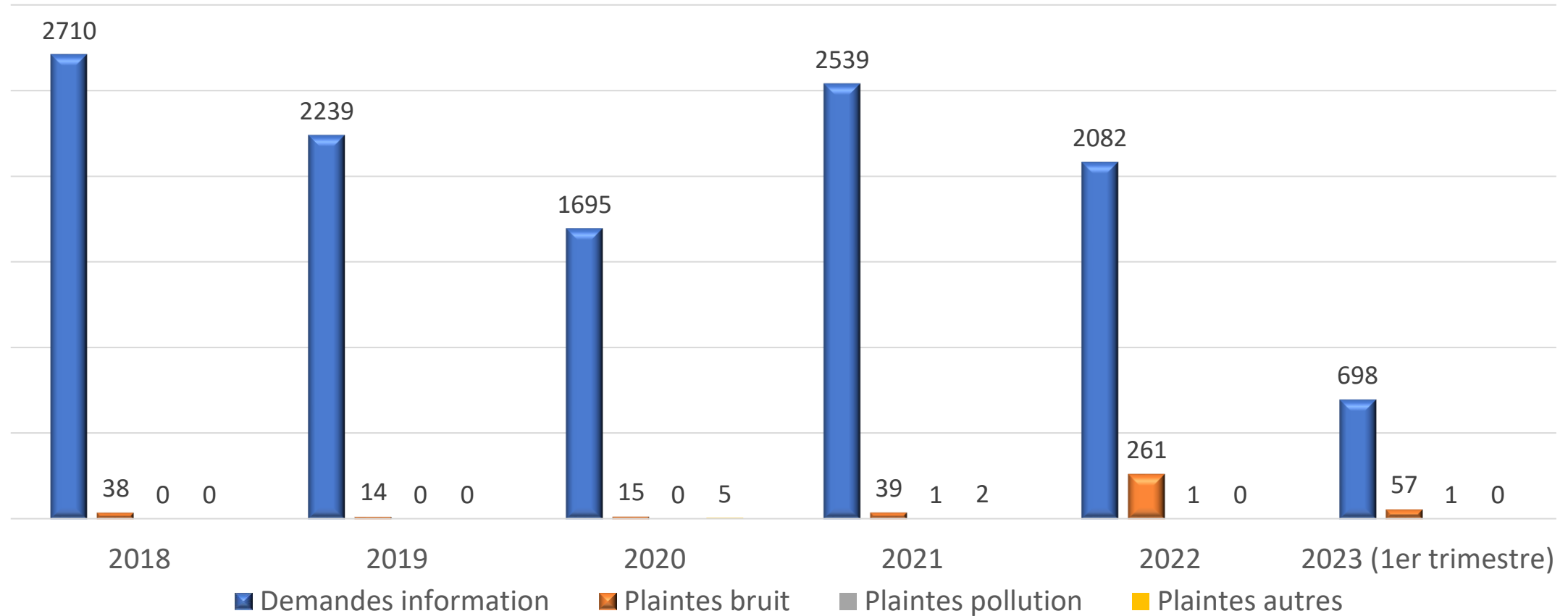
8.1. Aéro-Sols



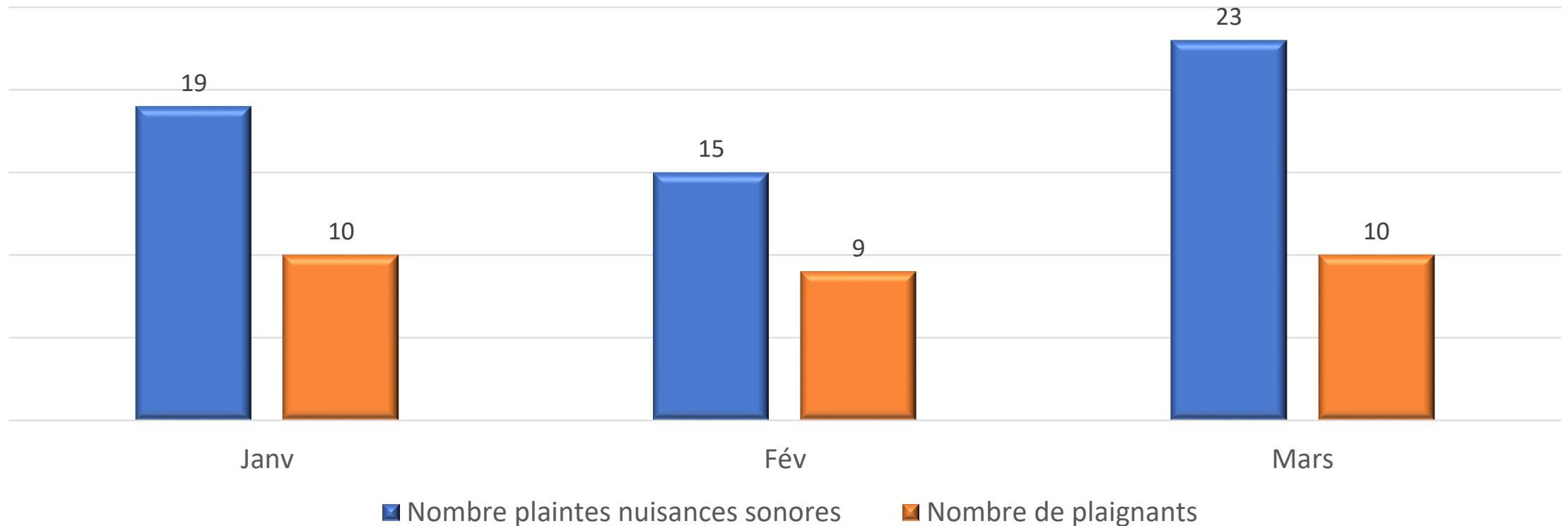
8.2. Statistiques relatives aux plaintes 1^{er} trimestre 2023



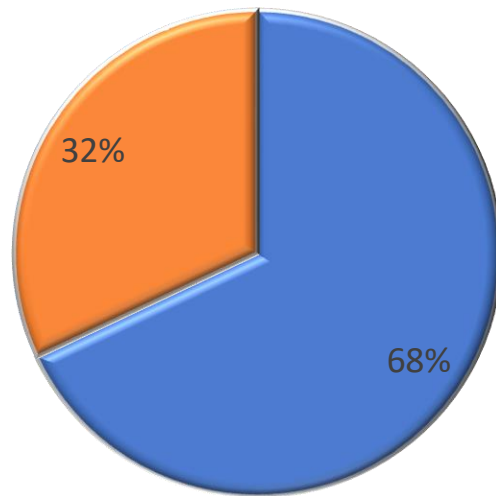
Evolution annuelle des demandes d'information et des plaintes



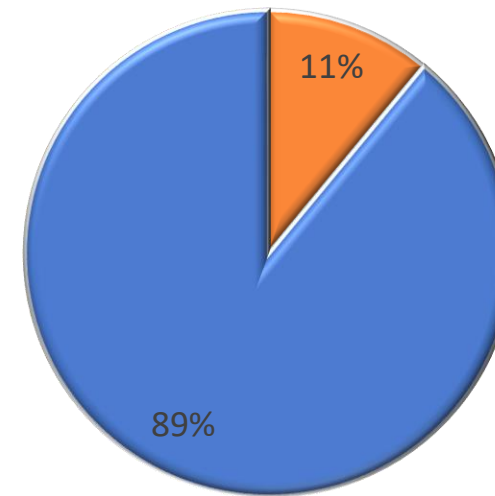
Evolution mensuelle des plaintes « bruit » et plaignants 1^{er} trimestre 2023



Répartition des plaintes « bruit » par rapport au PDLT et au PEB



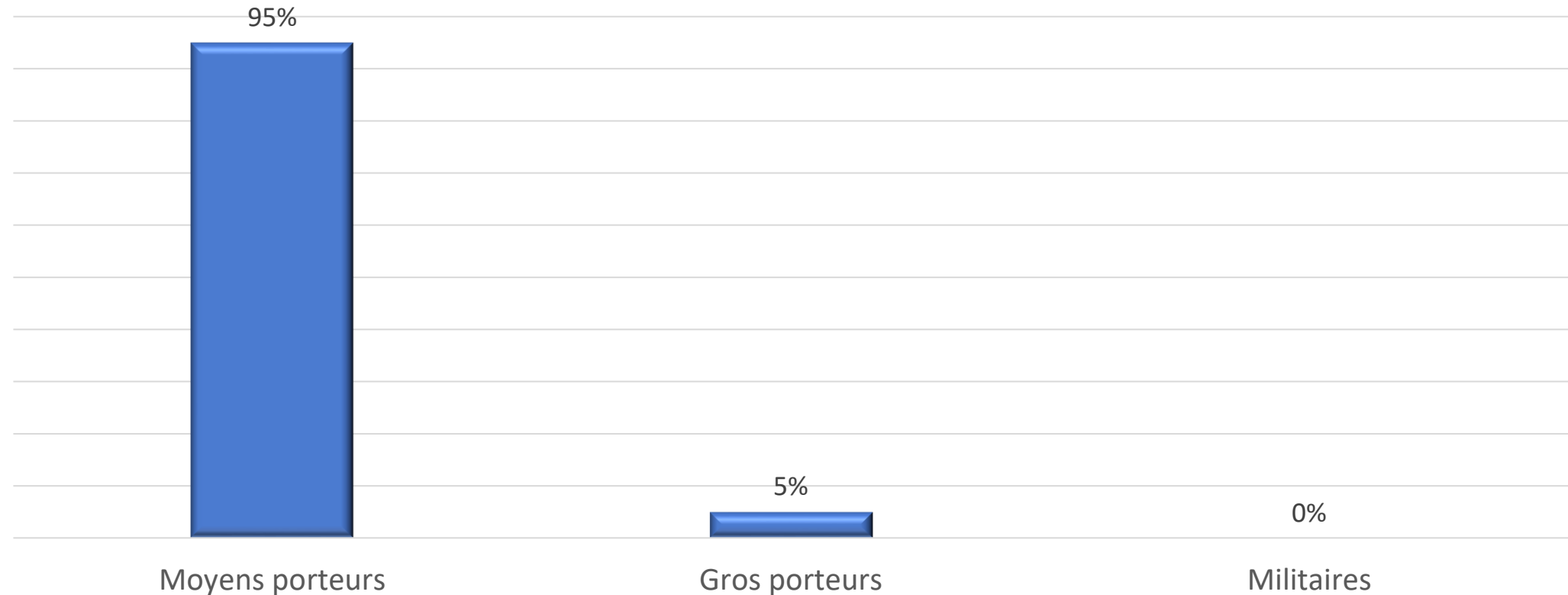
■ PDLT ■ Hors PDLT



■ PEB ■ Hors PEB

Les 18 **plaintes** enregistrées « hors PDLT » se répartissent sur 9 communes dont 3 sont concernées par le PDLT.

Répartition des plaintes « bruit » ciblées par type d'avion



Traitement des plaintes « bruit »

- 100% des plaintes ont été traitées
- 68% des plaintes concernent des vols en général et 32% des vols ciblés
- 95% des plaintes ciblées concernent l'aéroport de Charleroi
- 65% des plaintes ciblées concernent des vols de jour
- 95% des plaintes ciblées concernent des avions de type « moyen porteur »
- 88% des plaintes ciblées concernent des vols qui ont respecté les procédures en vigueur
 - 2 plaintes ciblées concernent des trajectoires inhabituelles
- 100% des plaintes ciblées concernent des mouvements en sens habituel d'utilisation de la piste

8.3 Enquête de satisfaction menée auprès des riverains des aéroports wallons

- Une enquête de satisfaction est menée chaque année auprès des riverains des aéroports de Charleroi et de Liège;
- 109 riverains ont été questionnés par la société Perfecteam. Les résultats sont les suivants :
 - 90,5% des riverains ayant eu recours aux mesures d'accompagnement (insonorisation, prime forfaitaire ou acquisition) se disent satisfaits à très satisfaits des services de la SOWAER;
 - 75% des riverains ayant eu recours aux services en charge de l'information sont satisfaits à très satisfaits des services de la SOWAER.

